

ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Compte Rendu du Bureau  
Vendredi 19 avril 2013  
Maison des Territoires – 22 rue Joubert, 75009 PARIS

Membres présents : Pascal FORTOUL, Martine POIROT, Jean François DAUVERGNE, Marie Noëlle ANDURU, Hervé BOULLE, Emmanuelle CHAMBARD, Thierry COT, Agnès GORI RASSE, David LE BRAS, Pierre LORY FORET, Bernard MERY, Alain ROUCHETTE, Philippe TREILLE, Serge ZACHAREWICZ, Laurence ANGLEYS, Michel BIRE, Patrice BRETON, Patrick COUE, Gaëlle GUILLOSSOU, Patrick PHULPIN, Philippe PASQUET, Jean-Paul VOGEL

Excusés :

Sébastien LENOIR, Jean-Pierre COTTAZ, Christian CAMARA, Philippe LEMAIRE, Jacques MARSAUD, Mathieu CHARTRON, Anne-Claire MIALOT, Jean-Charles DE BELLY, Corinne DAMPIERRE, Dominique GARNIER, Anne PELLAT, Jacques BOUYAT, Cyril DEVENDEVILLE, Hervé HEITZ, Frédéric PIN

Les membres du bureau sont accueillis au siège de la Maison des territoires.

Ordre du jour:

- Point d'étape du Tour de France
- Acte III de la décentralisation : examen du projet de loi déposé en conseil des ministres
- Point suite au rendez-vous avec le cabinet d'Anne-Marie Escoffier et Marilyse Lebranchu sur le thème de la mutualisation
- Universités d'Été : 5 et 6 juillet au Grand Bornand
- ETS, 4 et 5 décembre à Lyon
- Retour sur le groupe de travail intercommunal du CNFPT réuni le 13 mars dernier
- Campagne d'adhésion 2013, point sur les assurances
- Calendrier

Dans le cadre du travail mené avec Katia Paulin, consultante, sur la valorisation médiatique de l'association et sur la définition d'une stratégie de communication, une première revue de presse a été réalisée sur la période allant de janvier à avril 2013.

David Le Bras présente les principaux articles évoquant l'ADGCF et son Manifeste dans la presse spécialisée mais aussi locale (exemple, Vosges Matin).

Elle sera reprise sur le site internet, en voie de finalisation et dont le lancement est prévu prochainement.

Un dossier sur la mutualisation et le métier de DG d'intercommunalité est en cours de préparation pour une diffusion en mai.

Les universités d'été du Grand-Bornand devraient également bénéficier d'une large couverture presse.

#### ▪ Tour de France ADGCF :

David Le Bras est invité à faire un bilan d'étape sur le cycle de séminaires organisés en Région et dédiés aux coopérations Régions-Intercommunalités.

Après 15 rencontres régionales réunissant en moyenne une vingtaine de participants, les prochaines réunions auront lieu en région Centre, Poitou-Charentes et en Lorraine.

Trois rencontres restent à programmer en Bourgogne, Rhône Alpes et dans le Nord Pas de Calais.

Les débats se sont articulés autour de trois questions :

- Comment faciliter la co-production des schémas régionaux et quelle nouvelle génération de politiques contractuelles esquisser ?
- Quelle ingénierie mobiliser pour faire des intercommunalités l'échelle de proximité des politiques régionales ?
- Comment organiser la représentation des communautés auprès des conseils régionaux ?

Un tour de table est fait pour que chacun puisse s'exprimer.

L'absence de proximité et de synergie entre communautés et régions est nettement relevée dans la plupart des territoires hormis en :

- Nord Pas de Calais où la Région mène une politique plus collaborative et initie la constitution de trois pôles métropolitains autour de l'aire urbaine de Lille, à charge pour les territoires de déterminer leur propre représentation.
- En Bretagne, où la Région, dans le cadre de la conférence du « B16 » favorise les consensus.

Néanmoins, si la mise en œuvre de ces réunions régionales n'a pas été aisée -*certaines régions se révélant peu coopératives*- il peut être tiré un bilan plutôt positif en terme de premier échange entre DGS d'intercommunalité et de région, susceptible d'amorcer dans certains cas, des contacts plus réguliers.

Il ressort du débat que la représentation des communautés auprès de la Région -*qui souhaite travailler sur des territoires élargis*- s'organise majoritairement à l'échelle des Pays (voire des SCOT ou des bassins de vie) ; des structures qui ne permettent pas toujours une bonne fluidité des échanges entre régions et intercommunalités.

Or, avec la montée en puissance des régions, les communautés ont vocation à devenir les « mailles » de la territorialisation des politiques publiques régionales ; *ce qui repose la question des périmètres, de la bonne échelle de discussion, de la forme de contractualisation à venir entre la Région et ses territoires (intercommunalités, espace de coopération intercommunautaires, pôle métropolitain ?, pôle*

*d'aménagement et de développement territorial ?...), la nécessité d'une réelle co-production des schémas régionaux, d'une ingénierie adaptée.*

A l'issue des débats, Pascal Fortoul remercie les délégués régionaux pour leur mobilisation.

Il constate que ces rencontres techniques, préparatoires au tour de France de l'ADCF, auront été l'occasion de dresser un bilan des relations existantes entre les Intercommunalités et les Régions et d'évoquer celles qui pourraient exister demain, tout en mettant en avant les difficultés rencontrées.

En s'appuyant sur les travaux de l'association, il reviendra aux politiques de débattre des pistes d'amélioration possibles et de définir les cadres de travail les plus appropriés pour une mise en œuvre efficiente des politiques publiques régionales.

David Le Bras poursuit en indiquant qu'à la suite des réunions organisées par l'ADGCF, l'AdCF va engager à son tour un cycle de rencontres régionales centrées sur les relations Communautés-Régions. Les premières rencontres se tiendront en Bretagne (Rennes) et en Limousin (Aixe sur Vienne) les 17 et 23 mai prochains et se poursuivront jusqu'en septembre.

Deux sujets à l'ordre du jour :

- Les élections 2014 et le mode de désignation des conseillers communautaires
- La participation des Communautés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques régionales, quel dialogue, pour quelle politique ?

Sur ce dernier point, le délégué régional de l'ADGCF introduira la réunion politique en relatant les principaux éléments du débat technique.

Par ailleurs, comme le suggère Thierry Cot, un retour sera fait auprès des DG de région sur les données essentielles qui seront ressorties à l'occasion de ce Tour de France.

Une note rédigée en collaboration avec les cabinets Sémaphores et KPMG sera présentée lors des Universités d'Été.

Un ouvrage plus complet élaboré avec l'ADCF et capitalisant le travail produit lors des réunions techniques et politiques sera publié en fin d'année.

## ■ Projets de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique

David Le Bras est invité à présenter les principales dispositions des textes déposés en Conseil des Ministres, issus du découpage de l'avant-projet de loi de décentralisation et qui comportait un certain nombre d'avancées (PLUI, consolidation des compétences communautaires, affirmation du fait urbain, renforcement des processus de mutualisation...) auquel souscrivait l'ADGCF.

Le découpage en trois lois distinctes, même s'il maintient en l'état l'ensemble des dispositions consacrées à l'intercommunalité, suppose une mise à l'agenda potentiellement pénalisante pour la dynamique communautaire

- Projet de loi 1 : modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (examen : fin mai – adoption été 2013)
- Projet de loi 2 : mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires (examen : été voire automne 2013 – adoption fin 2013 en raison du volet « programmes européens »)
- Projet de loi 3 : développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale (examen : après les sénatoriales de septembre 2014 ?)

Le projet de loi 1 « *modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles* » sonne comme une reconnaissance du fait urbain. Il propose la création de la métropole à statut particulier (Paris, Lyon, Marseille) et la constitution de 11 métropoles (Grenoble, Toulouse, Lille, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Rouen, Toulon, Montpellier) aux compétences renforcées.

• Création des métropoles :

- ⇒ Groupements de plus de 400 000 habitants, dans une aire urbaine de plus de 500 000 habitants (transformation automatique)
- ⇒ Compétences proches de celles des communautés urbaines
- ⇒ Capacité d'appels à compétences d'échelons supérieurs

Au-delà :

- Le principe de chef de filât confirmé (contre l'avis du Conseil d'Etat)
  - ⇒ Objectif : clarifier les compétences dans le cadre du pacte de gouvernance
- Création des Conférences territoriales de l'action publique
  - ⇒ La surreprésentation des maires au sein des conférences territoriales (maires de communes de plus de 50 000 h + maires des chefs lieux des départements si population de la commune < 50 000 h + 3 maires de communes de moins de 50 000 h) n'a pas été remise en cause par le Conseil d'Etat.

=> *Interrogation : quelle sera l'attitude des représentants des Conseils généraux au Parlement vis-à-vis des « métropoles » ? A l'instar du volet urbain de la loi RCT, le projet de loi 1 ne risque-t-il pas d'être vidé de sa substance ?*

Le projet de loi 3 « *développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale* » contient les principales dispositions relatives à la consolidation de la dynamique intercommunale mais aussi de l'intégration institutionnelle du bloc local (mutualisation).

- ⇒ La généralisation des PLU intercommunaux.
- ⇒ Pour les CA : suppression de l'intérêt communautaire en matière de développement économique, politique de la ville, voirie et parc de stationnement ; OT obligatoirement transférés ; compétences obligatoires : gestion des milieux aquatiques, aires d'accueil des gens du voyage, assainissement collectif et non collectif.
- ⇒ Pour les CC, de nouvelles compétences obligatoires : OT obligatoirement transférés, réseaux de communication électroniques, gestion des milieux aquatiques, assainissement collectif et non collectif + gestion des aires d'accueil des gens du voyage (l'intérêt communautaire des communautés de communes est défini à la majorité des deux tiers de ses membres).
- ⇒ Pour les communautés compétentes en matière de voirie, transfert automatique du pouvoir de police en matière de voirie et de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi.

La majorité des dispositions relatives au mouvement intercommunal (communautés d'agglomération et communautés de communes), reléguée dans le projet de loi 3, risque de pâtir du glissement de calendrier.

Toutefois, certaines de ces mesures phares pourraient être « reclassées » (ex : PLUI intégré dans le projet de loi Duflot 2 ou mutualisation rapatriée dans le volet 1).

Le débat est ouvert et chacun s'exprime.

D'emblée, la reconnaissance du caractère central et stratégique de la compétence PLU exercée dans un cadre intercommunal est mise en avant.

La nécessité d'adapter l'échelle de la planification à l'échelle des enjeux est clairement affirmée par tous. L'Association doit soutenir activement la généralisation des PLU intercommunaux aux côtés de l'AdCF, investie de longue date dans la construction du PLUI.

Néanmoins, si cette disposition devait s'articuler avec le projet de la loi Duflot sur l'urbanisme et le logement, Jean Luc Humbert appelle à la vigilance, évoquant l'extrême complexité et rigidité de ce texte en cours de discussion.

Il est rejoint sur ce point par Bernard Méry et Jean-François Dauvergne qui insistent sur la nécessité de réfléchir au vecteur législatif le plus approprié.

Pour autant, si le PLU intercommunal apparaît comme l'un des enjeux majeurs de la réforme, de l'avis général, l'ADGCF se doit de militer tout aussi activement en faveur de la mutualisation des services et plaider pour que les dispositions les plus urgentes soient rattachées au 1<sup>er</sup> volet législatif. Thierry Cot met l'accent sur ce point.

Comme le soulignent Pierre Lory Forêt ou bien encore Patrick Phulpin, dans un contexte d'évolution institutionnelle et de raréfaction de la ressource, qui tend vers un renforcement du degré d'intégration des compétences des intercommunalités et des mutualisations de services, il est nécessaire de connaître rapidement les nouvelles règles du jeu et de préserver une certaine cohérence.

Martine Poirot tient à préciser, que la suppression des mutualisations ascendantes soutenue par l'ADGCF dans un souci de renforcement de l'intégration du bloc local, est fortement contestée par le SNDGCT et invite l'Association à se mobiliser sur ce sujet.

L'usage des services communs est toujours limité aux seuls services fonctionnels, ce que regrette fortement Patrice Breton.

Hervé Boule souhaite pour sa part voir réintroduite la disposition visant à confier au Conseil Communautaire dans les Communautés de Communes, la charge de définir l'intérêt communautaire.

Tout en mettant l'accent sur la dimension temporelle, Pascal Fortoul souscrit pleinement à la volonté clairement exprimée lors des débats, d'encourager les processus de mutualisation tout en plaidant en faveur du PLU intercommunal.

A cet effet, il souhaite :

- d'une part, débattre rapidement des différentes dispositions des lois de décentralisation avec les deux rapporteurs, André Vandierendonck Sénateur Maire de Roubaix et Olivier Dussopt, Député Maire d'Annonay, afin de leur exposer le point de vue de l'Association ;
- d'autre part, poursuivre le travail tout à fait intéressant engagé avec le Ministère pour renforcer les dynamiques de mutualisation au sein du bloc local.

Le 10 Avril dernier, la rencontre avec les Cabinets de Mmes les Ministres Marylise Lebranchu et Anne Marie Escoffier, en présence de Corinne Dampierre, Mélanie Lamant, Philippe Lemaire, Mathieu Chartron, Cyrille Devendeville, Martine Poirot, a été l'occasion pour Pascal Fortoul de présenter les réflexions des Directeurs Généraux d'intercommunalités sur les mécanismes encourageant la mutualisation des services (réduction du régime de garantie, schéma de mutualisation opposable, possibilité ouverte de mutualisation avec les EP communaux et intercommunaux...) et de rappeler au-delà des économies susceptibles d'être générées, la réelle valeur ajoutée apportée au bloc local.

Le groupe de travail ainsi constitué a vocation à rencontrer à nouveau les cabinets ministériels lorsque l'examen du projet de loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles aura débuté.

## ■ Les Universités d'été des Directeurs Généraux d'Intercommunalités

David Le Bras présente le programme proposé pour les prochaines Universités d'Eté qui se dérouleront les 4 et 5 Juillet 2013 au Grand Bornand :

### « Du territoire de projet aux politiques de proximité : l'intercommunalité face à ses nouvelles responsabilités »

*Apporter des réponses à une demande sociale toujours plus pressante dans un contexte de raréfaction de la ressource publique : tel est le défi que doivent aujourd'hui relever les intercommunalités et qui sous-tend leur montée en responsabilité dans le champ des politiques de proximité. Dans le cadre des synergies qu'elles développent avec leurs communes membres, les communautés investissent en effet massivement les questions liées à l'emploi, à la santé, à la petite enfance ou à l'urbanisme, s'affirmant par là-même comme les autorités organisatrices des services publics locaux.*

*Les démarches en cours de refonte des périmètres et de fusion de communautés, posent d'ailleurs cette apparente contradiction : accéder à une taille suffisante pour piloter des politiques stratégiques et structurantes de développement territorial et dans le même temps construire, améliorer un rapport de proximité avec les habitants.*

*Enfin, le projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique, dans la mesure où il invite à la poursuite du processus d'intégration institutionnelle et fiscale du bloc local, mais aussi à constituer les intercommunalités comme « opérateurs de proximité » des politiques régionales, devrait lui aussi contribuer à la dynamique de territorialisation de l'action communautaire.*

*Dès lors, comment articuler la vision stratégique du projet communautaire et l'exercice de politiques de proximité ? Comment s'assurer de l'efficacité des compétences partagées entre communes et communauté ? Quels sont les outils dont disposent les communautés pour territorialiser leur intervention ? Le « bloc local » peut-il animer une véritable participation citoyenne ?*

## **JEUDI 4 JUILLET**

• 9h15 : Ouverture des 6èmes Universités d'été des DGS d'intercommunalité : Pascal Fortoul comment l'intercommunalité réinvente la « proximité »

Présentation du programme des UE : Frédéric Pin

• 9h30 : La « proximité » au miroir grossissant de la science sociale, par Marie-Christine Jaillet, directrice de recherche au CNRS,

10h : **Table ronde: Services publics, développement local, citoyenneté : l'ère de la « proximité » ?**

*La notion de « proximité » s'est imposée comme un gage d'efficacité pour l'action publique. Elle interroge de fait les intercommunalités et, plus largement, les opérateurs de services, dans leur rapport à l'espace et au temps, c'est-à-dire dans le lien qu'ils entendent tisser avec l'habitant-usager.*

12h00 : Déjeuner

**13h30 : Entre rhétorique et pratique, l'intercommunalité à l'épreuve de la proximité**

**14h30 : 2 Ateliers en simultané**

### **Atelier 1 : Manager les politiques de proximité**

*Le processus d'intégration du bloc local inscrit de facto les communautés dans la définition et la gestion des politiques de proximité. Cette dynamique doit être préparée et maîtrisée par le DGS d'intercommunalité et, surtout, menée en lien étroit avec les équipes communales dans la mesure où elle pose la question de la territorialisation des services communautaires.*

L'animation sera assurée par Martine Poirot.

## **Atelier 2 : La proximité, quelle articulation avec le citoyen-usager ?**

*Au fur et à mesure de son développement, l'intercommunalité s'est attachée à inventer de nouvelles scènes démocratiques et de nouveaux dispositifs de concertation avec la population. Opérateur de proximité, elle doit créer de nouveaux espaces dialogue avec les citoyens-usagers afin de mieux ajuster les services qu'elle déploie aux mutations sociales et sociétales. En la matière, une articulation avec les démarches initiées par les communes est indispensable à l'efficacité du bloc local.*

L'animation sera assurée par Thierry Cot

- **16h30-17h : synthèse par les étudiants de l'INET et Joseph Carles**

<b><u>VENDREDI 5 JUILLET</u></b>
----------------------------------

### **9h00 : Le volet intercommunal du projet de loi de Décentralisation : info ou intox ?**

Par David Guéranger, sociologue, LATTIS

- 10h00 : Table ronde : **l'intercommunalité, « échelle de proximité » des politiques régionales ?**

*Responsabilisées comme « chef de file » par le projet de loi de Décentralisation et de réforme de l'action publique dans des champs de compétences essentiels comme le développement économique, les transports ou la formation professionnelle, les Régions auront besoin de la capacité des intercommunalités à donner une traduction opérationnelle à leurs politiques. Reste à définir les formes que prendra cet engagement contractuel « gagnant-gagnant ».*

**Introduction :** David Le Bras : Bilan du Tour de France de l'ADGCF

Participants :

- Pascal Fortoul,
- Un DGS de région
- Un élu interco / région : *Des noms sont avancés : Philippe Augier (C.A. Havraise), Michel Moyrand (1<sup>er</sup> Vice-Président C.A. Périgourdine, Vice-Président Conseil Régional d'Aquitaine)*

- 11h30 : **Le savant et le politique** : échange entre David Guéranger et l'élu interco / région à partir de 5 questions synthétisant les universités d'été.

- 12h30 : clôture des Universités par **Anne-Marie Escoffier**, ministre déléguée à la Décentralisation (sous réserve des contraintes calendaires).

Il est proposé d'ouvrir très largement les Universités d'Été aux Directeurs Généraux d'Intercommunalité (adhérents et non adhérents de l'Association).

La question des frais d'inscription est évoquée.

A l'issue des débats, il est proposé de maintenir en 2013 la gratuité pour les adhérents à l'ADGCF et de fixer un montant de 125 € pour les non adhérents (les partenaires étant invités de manière générale à participer à hauteur de 200 €).

Pour autant, il est rappelé que ces deux jours de débat peuvent être validés en journées de formation.

Aussi, pour parvenir à une diversification des ressources de l'Association, comme évoqué lors de l'Assemblée Générale, l'idée d'appliquer à partir de 2014 un tarif à tous les participants est lancée.

*(les collègues pourraient être questionnés sur ce point les 5 et 6 juillet prochains)*

Comme l'an passé, un transport pourra être organisé à partir de Lyon (voir d'Annecy) pour faciliter l'accès au Grand-Bornand. Le site de l'ADGCF sera mobilisé pour faciliter le co-voiturage.

Pascal Fortoul rappelle qu'il souhaite une participation massive des Directeurs Généraux aux Universités d'Été (objectif à atteindre : 300 inscrits) et appelle à la mobilisation de tous.

#### ETS : 4 et 5 DECEMBRE 2013 à LYON – Innovation et Action Publique Locale

L'ADGCF sera présente aux ETS organisés par l'INET et animera en partenariat avec l'ADCF un atelier sur le thème :

« La mutualisation des services : un modèle innovant d'administration en réseau ? »

Jean Paul Vogel en charge de ce dossier insiste sur la nécessité d'être créatif et de rechercher des expériences qui sortent du champ classique de la mutualisation entre EPCI et Communes.

*-Démarche d'innovation collaborative transfrontalière, inter-interco, avec les organismes satellites... innovation sur la conduite des changements...*

*Comment à l'occasion d'une mutualisation ou d'une fusion, rapprocher cultures et valeurs managériales ? Favoriser l'émergence d'une culture commune...des pistes évoquées par Pascal Fortoul et Emmanuelle Chambard.*

En terme de calendrier, la clôture de l'appel à contributions a été reportée au 24 Avril.

La réunion du Comité de sélection est prévue en Mai.

#### Plateforme Francophone Internationale sur les agglomérations :

Jean Paul Vogel invite les Collègues intéressés à participer à la 11<sup>ème</sup> plateforme sur les agglomérations qui se tiendra en Suisse (Fribourg) du 30 mai au 1<sup>er</sup> Juin 2013.

Le thème retenu est celui des activités artisanales et industrielles dans les agglomérations : quelles places ce type d'achats occupent – elles, pour quels effets en terme de mixité fonctionnelle, de mobilité, d'occupation du sol et sur le bâti et les aménagements et selon quelle gouvernance ces politiques sont elles mises en place ?

#### Les Ateliers des Territoires :

- Présentation Jean Paul Vogel

La DATAR conduit depuis 2009 un programme de prospective « Territoires 2040 » qui vise à appréhender la réalité territoriale contemporaine, à identifier les enjeux cruciaux pour l'avenir et à imaginer les premiers éléments stratégiques constitutifs des politiques qui pourront être mises en œuvre pour y répondre et assurer le développement durable de notre pays.

Dans ce contexte, sont mis en avant par la DATAR « sept chantiers » qui serviront de socles de réflexion aux Ateliers des Territoires de 2013 organisés par le CNFPT.

« Les espaces de développement résidentiel et touristique » est le thème qui sera débattu à

Montpellier le 6 Juin prochain.

Jean Paul Vogel souligne que la démarche « Territoires 2040 » engagée par la DATAR doit permettre aux Collègues d'enrichir et de compléter leur propre démarche de prospective.  
*-tout comme il lui semble important d'engager une réflexion pour favoriser la mobilité des personnels et améliorer les prévisions de départ à la retraite-*

#### Réunion du 13 Mars 2013 – DGS / CNFPT

Jean Paul Vogel fait un retour sur la réunion qui s'est tenue sous l'égide du CNFPT le 13 Mars dernier, en présence de DGS du bloc local et visant à concevoir ensemble, l'offre du CNFPT pour accompagner les dynamiques intercommunales dans les projets de territoire.

Une fois les préoccupations exposées, ont été évoquées les pistes d'actions, (*des propositions qui ne doivent pas se substituer ou se superposer aux services offerts par les Associations Professionnelles, réseaux d'échanges...*).

Si la question liée aux spécificités de l'intercommunalité a fait débat, un consensus semble s'être dégagé pour mixer les publics dans les formations et tendre vers une culture commune.

Pour autant, il a été relevé, comme le souligne Hervé Boule, la nécessité d'intégrer dans les actions de formation, la dimension intercommunale.

Beaucoup de questions de l'intercommunalité doivent se retrouver dans les itinéraires ou cycles métiers (par exemple en matière d'urbanisme).

S'il est à priori trop tard pour prendre en compte dans l'offre nationale des dimensions intercommunales, Martine Poirot précise que les délégations disposent d'une marge de manœuvre sur les « intras » et les expérimentations, qu'elles peuvent utiliser dès 2013 et invite les collègues à mobiliser les ressources régionales.

A cet égard, Marie Noëlle Anduru signale l'initiative de la Directrice du CNFPT du Limousin qui dans le prolongement de la rencontre du 13 mars, réunit un groupe de travail le 19 Juin prochain.

Mais force est de constater qu'il n'y a pas, selon les régions, une même offre (et réactivité) du CNFPT.

Pour autant, Martine Poirot et l'ensemble des collègues présents se sont déclarés satisfaits d'avoir pu confronter leurs visions à celles des cadres du CNFPT et que celui-ci s'intéresse au niveau national, aux évolutions des dynamiques intercommunales.

#### Assurances : point sur les contrats en cours

Présentation Michel Biré

Depuis 2008, 33 dossiers ont été déposés auprès de la SMACL (dont 2 cas importants en début de contrat). 15 affaires sont toujours en cours.

Mais sur les trois dernières années, le rapport Sinistres / Primes a été de 70 %.

Pour autant, dans le contexte actuel (élections 2014, évolution de périmètres, fusions...) une recrudescence des dossiers est à craindre et il n'apparaît pas opportun pour l'Association d'être son propre assureur.

Lors d'une rencontre le 22 mars dernier, Michel Bire et Jean-François Dauvergne ont

interrogé la SMACL sur le fait que les Directeurs Généraux contractuels ne peuvent pas prétendre à la garantie perte de revenus sur emploi fonctionnel.

Telle qu'elle est rédigée dans le contrat conclu avec la SMACL (et que cette dernière n'entend pas modifier en l'état actuel), la garantie « perte de revenus suite à une fin de détachement sur emploi fonctionnel » couvre exclusivement les Directeurs Généraux ayant accédé à l'emploi fonctionnel par voie de détachement (procédure de droit commun) ; tel n'est pas le cas des collègues « non titulaires » (qui accèdent par voie de recrutement direct).

La conclusion d'un partenariat entre l'ADGCF et la SMACL est en bonne voie et permettra l'accès aux articles publiés sur le site de l'observatoire SMACL des risques de la vie territoriale.

L'idée de pouvoir consulter la SMACL avant tout contentieux et de bénéficier d'une assistance juridique très en amont est évoquée par Agnès Gori Rasse.

### Adhésions 2013

Les Délégués régionaux ont été invités à effectuer une relance et à mobiliser les réseaux locaux pour maintenir le socle d'adhérents et surtout l'améliorer.

Le constat est fait par Pascal Fortoul que le fichier des adhérents n'est absolument pas à jour. Il souhaite que soit rapidement mis en œuvre les moyens (restant à définir) nécessaires à son actualisation (*à charge pour les délégués régionaux de suivre les mouvements de personnel, de contacter les nouveaux arrivants...*)

Il entend également revoir à très court terme, les modalités d'adhésion (renouvellement automatique, prélèvement mensuel ou trimestriel, accessibilité par le web etc...)

Thierry Cot insiste sur la nécessité de développer la communication pour promouvoir l'Association, étendre son assise et sa notoriété.

### Calendrier des Bureaux

- Jeudi 6 Juin
- Samedi 7 Septembre
- Mercredi 27 Novembre

*Pascal Fortoul souhaite à l'avenir privilégier la tenue des Bureaux le samedi matin*

### Réunions Délégués Régionaux

- 1<sup>ère</sup> Rencontre organisée en janvier à Paris /2<sup>ème</sup> Rencontre à fixer en Septembre à Macon

*Proposition d'Agnès Gori Rasse de « délocaliser » une réunion au Havre, à l'occasion de la Transat Jacques Vabre.*

### Prochaines Manifestations

- 4 et 5 juillet : Universités d'Été Grand-Bornand
- 2 Octobre : Assemblée Générale ADGCF
- 3 et 4 Octobre : Convention Nationale ADCF Montpellier
- 4 et 5 Décembre : ETS Lyon